



République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

2024/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 27/06/2024 – Délibération B3 N° 24-029
3.2 Domaine et Patrimoine – Aliénations

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

SEANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIIN, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, M. Raoul LIMA, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÍ, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL, Guy MULLER.

Absents ayant donné procuration :

M. Thierry ARFI procuration à M. Olivier ECHARD
Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN
Mme Florence JOUANNEAU procuration à Mme Béatrice DI PERNO
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Nathalie BAUDOUIIN

Madame Marie TAINMONT est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCAION :

21/06/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 29

Présents 25

Votants 29

DATE D'AFFICHAGE :

21/06/2024

**OBJET : DELIBERATION PORTANT SUR LA VENTE, LA DESAFFECTATION ET LE
DECLASSEMENT DE LA PARCELLE CADASTREE C811 SIS 1 AVENUE DU CANAL A EPÔNE**

Vu l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 article 3 VII,

Vu la loi du 8 février 1995 modifiée par l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 article 3 VII,

Vu l'article L. 3221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu les dispositions du titre VI du Code Civil relatif à la vente,

Vu la délibération N°19-09-12 en date du 26 Septembre 2019, donnant autorisation au Maire de signer la promesse de vente avec la société ENP pour un montant de 450 000 €,

Vu l'avis du service des Domaines en date du 1^{er} juillet 2019 portant une valeur vénale à 450 000 euros,

Vu le dernier avis des Domaines en date du 23 Octobre 2023 portant une valeur vénale à 500 000 euros avec une marge d'appréciation de 10%,

Vu la délibération N° 19-09-11 en date du 26 Septembre 2019 relatif au déclassement par anticipation de ladite parcelle cadastrée section C numéro 811.

2024/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 27/06/2024 – Délibération B3 N° 24-029
3.2 Domaine et Patrimoine – Aliénations

Vu l'attestation de Monsieur le Maire d'EPONE en date du 1^{er} décembre 2023 relative au constat de la désaffectation de la parcelle section C numéro 811,

Vu l'acte de vente, en date du 25 octobre 2023, signé entre la commune d'Épône et la Sté SCI Bout du Monde, substituée à la société ENP, portant sur la cession de la Parcelle C811 pour un montant de 450 000 €.

Considérant qu'entre la date de la signature de la promesse de vente intervenue le 23 janvier 2020 et l'acte de vente du 25 octobre 2023 portant sur la parcelle sise à EPONE, section C numéro 811, la désaffectation du bâti existant a été réalisée et que les activités existantes ont été relocalisées dans d'autres bâtiments, préalablement à la vente intervenue le 25 octobre 2023,

Considérant l'avis favorable de la Commission Travaux, Urbanisme, Aménagement du Territoire, Mobilité, Vie Economique et Espaces Verts consultée le 17 juin 2024,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier ECHARD, Adjoint au Maire, déléguée aux Travaux, Urbanisme, Aménagement du Territoire, Mobilité, Vie Economique et Espaces Verts,

Après en avoir délibéré, A la Majorité (23 Voix Pour, 6 Contre),

6 Contre : (Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ du Groupe « Épône au Cœur »),

1. PREND acte que la désaffectation de la parcelle sise à EPONE, cadastrée section C numéro 811 a bien été effectuée.

2. PRECISE que la délibération n°19-09-12 en date du 26 septembre 2019 en autorisant le maire à signer une promesse de vente, l'autorisait a fortiori à signer l'acte de vente qui devait suivre.

3. AUTORISE Monsieur le Maire à régulariser un acte confirmant les termes de la vente intervenue le 25 octobre 2023 au profit de la Société dénommée SCI DU BOUT DU MONDE, société civile de construction vente au capital de 1000,00 euros dont le siège est à JUZIERS (78820), 231 Avenue de Paris, identifiée au SIREN sous le numéro 843909730 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES, société s'étant substitué à la société ENP moyennant le prix de 450.000,00 € HT (quatre cent cinquante mille euros hors taxes).

4. PRECISE que la délibération sera adressée à :

- La Préfecture de Versailles

EPONE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Transmis au Préfet des Yvelines
Le **18 JUIL. 2024**
Et publié/affiché le **18 JUIL. 2024**

Marie TAINMONT
Secrétaire de séance

Ivica JOVIC

Maire d'Épône